

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-261
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Dylan LESEURRE;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Dylan LESEURRE est autorisé à réserver une place de stationnement 16 rue Edmé Piot, en raison d'un déménagement du vendredi 24 novembre 18h00 au samedi 25 novembre 2023 à 20h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Monsieur Dylan LESEURRE, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Dylan LESEURRE, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.